



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le 28 octobre 2020, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 23/10/2020

Présents : BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Pouvoirs : BRUNET Pierre à BAQUIE Frédéric, RUMEAU Frédérique à BRAAK Laurent.

Absents : -

M. André Bréfort a été élu secrétaire de séance

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2020/46 Régularisation de frais scolaires

M. Laurent Braak, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le coût de fonctionnement annuel de l'école par enfant est de 1649,96€. Il se calcule sur les frais totaux soit 12 3747,06€ divisé par le nombre d'enfants (75) pour l'année 2019-2020.

Des enfants d'Espanes ont été scolarisés sur le RPI de Montbrun et Corronsac pendant plusieurs années et le sont encore.

En raison d'imprécisions dans la définition des conditions contractuelles pour l'accueil de ces enfants, les communes étaient en désaccord sur le montant des sommes dues. Pour régler ce problème, une réunion s'est tenue le vendredi 16 octobre 2020 entre les mairies d'Espanès, de Corronsac et de Montbrun. A l'issue de cette réunion, la mairie d'Espanès a accepté les conditions financières pratiquées par Corronsac et Montbrun.

Pour Montbrun, les sommes à percevoir sont :

- 560,93€, arriéré de l'année 2017
- 1 649,96€, correspondant à un an de scolarisation en 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces montants et autorise M. le Maire à demander le versement de la somme la commune d'Espanès.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 3/11/2020
Rendu exécutoire le 3/11/2020
Affiché le 3/11/2020**

Le Maire, Laurent BRAAK

